



C O S I

Compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2010.

Présents: Y. VANDERDONCKT, F. DEFFENSE, J.P. CHARLIER, Q. GREGOIRE, G. VERHAEGEN, T. FIERENS, J. BILCKE, P. BOULANGER, MINNAERT, EVRARD, M. DENDONCKER

Excusés: P. DEGEEST, S. GYDE, C. MARCHAL, X. LAMBIN, H. DePOORTERE

1. G. Verhaegen expose les discussions du CCU au niveau du fleetmapping multidisciplinaire. COSI trouve dommage que la proposition mette à mal des organisations locales qui fonctionnent bien mais que les nécessités opérationnelles l'imposent, notamment à Liège. Dès que le CCU a pris la décision le nouveau fleetmapping sera diffusé afin de permettre des tests sur le terrain. Liège demande l'urgence afin de faire des tests poussés.
2. Problématique fallback : supprimer le fallback est dangereux mais là où il y a beaucoup de mâts, le risque de perdre les communications sur une TBS rendrait le réseau hors service avec des conséquences graves au niveau opérationnel (exemple ; deux radios en mode « fallback » sur une TBS et les autres en TETRA sur une autre). Dans certaines régions, le DMO est utilisé à la place du fallback afin de ne pas tomber hors groupe de communication. Une extension relais DMO à placer sur les TBS serait préférable à un mode fallback qui oblige une autre philosophie de fonctionnement que les deux autres modes ainsi que l'ajoute de folders.
3. Projet monodisciplinaire : proposition de garder des groupes locaux sur base d'un modèle Anversois. COSI n'est pas d'accord. Au sein d'une zone, la zone règle sa numérotation comme elle l'entend. Il n'y a pas de raison de laisser des groupes locaux aux casernes. La Réforme est de gérer le matériel comme les radios dans une zone. La gestion par caserne met à mal cette réforme. COSI émet donc un avis négatif.
4. Folder : COSI fait une proposition de répartition des folders suivant le nouveau fleetmapping. Mr Verhaegen est chargé de transmettre le détail de cette proposition à tous les participants.
5. Emploi des indicatifs d'appel en phonie suivant les standards de la procédure radio. Pour les centres d'appel, c'est l'indicatif zoulou suivi du numéro de zone. Ex : Namur Zoulou 60 pour le CAD Prov et Zoulou 61 pour le CAD de la zone 1. Pour les vecteurs de terrain COSI préconise de garder des indicatifs « qui veulent dire quelque chose » (exemple : autopompe 1 de la caserne de Braine L'Alleud)
6. Pager : les messages du centre 100 font l'objet d'une transmission par XML : l'adresse de l'incident et le numéro de téléphone sont mentionnés dans le message XML et envoyé tel quel sur le réseau pager qui n'est pas sécurisé. Quid de la protection de la vie privée ?
7. Le problème du scanner en intervention a été débattu et la position du CCU communiquée. Le scannage des groupes de travail surcharge les TBS et peuvent, en cas de forte sollicitation (plan cata ou préventif) amener une saturation de celle-ci avec les conséquences de non disponibilité du réseau.
8. La prochaine réunion est fixée le 28 octobre 2010 à 10 heures à Liège. Autre réunion le 25 Nov à 10 Hrs et le 23 dec à 14 Hrs à Eghezee

Merci à tous pour votre collaboration.

J.P. Charlier